

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU SIVOM DU PAYS DE VAULX  
DU 16 MARS 2009**

**Etaient présents :** MERE Philippe  
FAURE Jean-Paul  
BARRÉ Jean-Claude  
BATTAIL Sylvie (suppléante)  
CASSAGNE Thierry  
LEON Jean-Louis  
PELLISSIER Francis (suppléant)  
RAVANAT Jean-Luc  
REYNIER-POETE Patrick  
TARRO-TOMA Georgette  
TROTIN Mathias

**Etait excusée :** BARNEL Annick

**Ordre du jour :** Vote des budgets primitifs 2009  
Informations et questions diverses

**COMPTE-RENDU DU 23 FEVRIER 2009**

**Matériel**

**Jean-Paul Faure** s'est renseigné sur les prix des pneus pour le tracteur carraro. Il existe une différence importante entre Point S. à 140 € le pneu et ESD ou Euromaster à 240 € le pneu. Pour les chaînes, il faut compter 581 € la paire chez ESD et 400 € la paire chez Pewag.

**Jean-Louis Léon** précise qu'il avait été dit qu'une demande de subvention pouvait être déposée pour l'achat de chaînes et d'une saleuse. Or, la saleuse a été réparée et il n'est plus nécessaire d'en acheter une.

**Jean-Paul Faure** indique que les élus de Notre Dame de Vaulx ont pensé acheter une balayeuse à adapter sur le tracteur carraro. Il faut compter environ 5 000 euros. La balayeuse peut également pousser la neige.

**Patrick Reynier-Poète** n'est pas contre cet achat, cependant, la balayeuse ne va pas avoir une grande contenance et il faudra vider le bac souvent. A Saint Jean, elle ne devrait pas beaucoup servir. Il présente un devis de réparation de l'épareuse, dont le bras est faussé, pour un montant de 1 300 € HT.

**Jean-Louis Léon** demande qu'avant d'envoyer du matériel en réparation, il soit vérifié que les agents ne peuvent pas le réparer. Pour l'achat de la balayeuse, il propose qu'il soit soumis aux conseils municipaux. Un budget supplémentaire pour la dépense et une éventuelle subvention sera établi si nécessaire.

Le compte-rendu de la réunion du 23 février 2009 est approuvé par les membres du comité syndical.

.../...

## VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2009

**Philippe Mère** présente le budget primitif général 2009 et présente également le tableau de répartition des dépenses des deux communes. Pour les employés, le salaire des deux agents d'entretien des locaux est partagé par moitié. La proposition d'achat du copieur pour l'école de Notre Dame de Vaultx a été imputée en totalité à la commune de Notre Dame de Vaultx.

Il propose de reconduire la subvention à la bibliothèque.

**Le comité syndical décide de reconduire la subvention à la bibliothèque intercommunale, soit 1 600 euros pour l'année 2009.**

**Patrick Reynier-Poète** indique qu'il n'est pas obligatoire de verser le reliquat des achats des fournitures scolaires aux écoles.

**Jean-Louis Léon** constate que la commune de Saint Jean de Vaultx ne veut pas financer le copieur de l'école de Notre Dame de Vaultx et demande donc qu'il soit enlevé du budget. Il précise que le conseil municipal de Notre Dame de Vaultx était opposé à l'achat du camion pour Saint Jean. Il indique que les élus de Notre Dame maintiennent leurs engagements.

Le problème est de savoir si les élus du Sivom sont souverains dans les décisions. Certains membres du conseil municipal de Notre Dame de Vaultx ne sont pas contents de la manière dont les choses se passent.

Il existe un problème de fonds, soit cette situation continue et ne fera qu'empirer, soit des règles sont rétablies et sont suivies.

L'achat du copieur a été validé en Sivom et le conseil de Saint Jean est revenu sur cette décision.

**Patrick Reynier-Poète** rappelle qu'il existe des règles dans le Sivom. L'équipement des écoles est de la compétence des communes, acheter le copieur en Sivom, c'est transgresser les règles. Il est entièrement d'accord pour rétablir des règles. Cependant, tant que les nouvelles règles n'ont pas été définies, il faut appliquer celles en place.

**Jean-Claude Barré** demande ce qui va être fait concrètement pour le Sivom. Il faut prendre une décision. Si le Sivom en reste là et continue à fonctionner de la sorte, il ne viendra plus aux réunions.

**Mathias Trotin** demande si le Sivom est souverain dans les prises de décision ?

A priori, tous les élus sont d'accord sur le principe qu'une décision prise à l'intérieur du mandat donné au Sivom est recevable.

**Philippe Mère** rappelle que la Préfecture lui a indiqué que les statuts sont obsolètes et qu'il serait nécessaire de les modifier. Des règles ont été établies depuis sa création mais rien n'a été écrit.

Tous les élus sont d'accord pour revoir les compétences du Sivom.

**Jean-Louis Léon** indique, qu'à titre personnel, en appliquant le principe appliqué par Saint Jean, il ne votera pas le budget pour le soumettre au préalable à son conseil municipal.

**Philippe Mère** répond que si les budgets ne sont pas votés, le Sivom ne pourra pas fonctionner.

Le budget primitif général 2009 s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement	236 142.00 €
Dépenses et recettes d'investissement	36 828.29 €

**Après délibération, le comité syndical, par 8 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention, vote le budget primitif général 2009.**

**Philippe Mère** présente ensuite le budget primitif de l'eau 2009.

Il précise que le reversement à l'agence de l'eau a augmenté du fait qu'elle compte un forfait. Il est nécessaire d'affiner les relevés.

Pour les travaux du captage du Bois Rond, il propose de contracter un emprunt de 10 000 euros au lieu de 20 000. Il a été dégagé 18 000 euros de recettes qu'il fallait affecter à des dépenses.

Il est prévu un budget de 6 600 euros pour la remise en état du dossier de protection du captage de Fontaine Pelouze. Une demande de devis a été faite. L'Agence de l'eau subventionne ces dossiers sur un forfait de 6 600 euros.

Le budget primitif de l'eau 2009 s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes d'exploitation	17 890.00 €
Dépenses et recettes d'investissement	62 059.80 €

**Après délibération, le comité syndical vote, à l'unanimité, le budget primitif de l'eau 2009.**

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### **Service minimum d'accueil dans les écoles**

**Jean-Louis Léon** explique qu'il a reçu un courrier de la Préfecture lui imposant de fournir une liste de personnes pour la mise en place du service minimum d'accueil dans les écoles. Il ne l'avait pas fait jusqu'à maintenant. La prochaine grève a lieu jeudi 19 mars 2009.

**Georgette Tarro-Toma** reproche à Saint Jean d'avoir transmis une liste, alors que les deux communes en ont parlé à plusieurs reprises et qu'elles sont en Sivom.

**Patrick Reynier-Poète** informe que pour Saint Jean, il a transmis une liste de personnes, mais que ce n'est pas pour autant qu'il a organisé le service minimum. Les courriers ont été adressés aux Maires.

**Thierry Cassagne** indique qu'il a assisté à une réunion organisée par l'amicale des maires sur ce sujet. Le responsable du service minimum d'accueil dans le cas d'un regroupement pédagogique est bien le Président du syndicat. Pour la garde des élèves, il est préconisé une personne pour 15 enfants.

**Jean-Louis Léon** voudrait répondre au Préfet que c'est le Sivom qui est en charge des écoles et propose de fournir la même liste pour les deux communes.

**Le comité syndical transmettra une liste avec les employés du Sivom comme personnes susceptibles d'assurer l'accueil des élèves des deux écoles.**

### Conseil d'école

**Georgette Tarro-Toma**, ayant assisté au dernier conseil d'école du 03 mars, fait part du renouvellement de la demande pour récupérer les subventions versées en 2008 par le conseil général au Sivom pour la piscine.

**Patrick Reynier-Poète** n'est pas d'accord pour reverser cette subvention ; c'est le Sivom qui prend en charge la totalité de l'activité piscine.

**Après délibération, le comité syndical, par 9 voix Pour et 1 Abstention, décide de ne pas reverser aux écoles la subvention du conseil général pour la piscine. Il est normal que cette subvention soit encaissée par le Sivom.**

**Georgette Tarro-Toma** indique que le problème des cartes de transport pour les moins de 5 ans et les enfants résidant à moins de 3 km n'est toujours pas réglé.

**Sylvie Battail** demande ce qu'il se passera si un accident survient ?

**Patrick Reynier-Poète** répond qu'il y a un accompagnateur qui est dans le car pour les enfants de moins de 5 ans. Le conseil général devrait revoir le problème des cartes de transport scolaire pour la rentrée prochaine.

**Georgette Tarro-Toma** informe qu'a priori, le relais de Chantelouve à Laffrey serait en vente et demande ce que fera le Sivom si la vente a lieu ?

**Patrick Reynier-Poète** répond qu'il n'y aura pas de problème jusqu'au mois de juin 2009.

**Philippe Mère** précise qu'il n'y a aucune solution de repli pour l'instant.

### Déchetterie intercommunale

**Sylvie Battail** a établi un projet sur l'implantation de la future déchetterie. Elle souhaiterait que les élus s'inquiètent de l'impact des déplacements occasionnés et qu'ils prennent en compte le critère du nombre d'utilisateurs possibles par rapport à son implantation, et non pas seulement le critère géographique.

**Patrick Reynier-Poète** indique qu'il faut une maîtrise foncière et le ressenti de la population.

**Suppression de postes**

**Philippe Mère** indique, que suite à la décision de la commune de Notre Dame de Vaulx de sortir l'adjoint administratif et les adjoints techniques du Sivom, il y a lieu de supprimer les postes correspondants.

**Après délibération, le comité syndical décide de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe et les deux postes d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.**